Numérique responsable : identité, traces, géolocalisation

Fiche méthode

(Technologie 3e · Les objets et les systèmes techniques · Usages et impacts sociétaux du numérique)

La démarche face à une situation numérique

1. Je repère la trace : quelle donnée (publication, cookie, position, image) ? qui la produit (la personne, ses actions, quelqu'un d'autre, un site) ? qui peut la voir ?

2. J'applique la règle du cours : droit à l'effacement ou au déréférencement, consentement selon la finalité, réglage de position, autorisation avant de diffuser une image.

3. Je justifie avec le mot exact et, s'il y a un calcul, je l'écris en entier avec son unité (jours, km, kg de CO_2e, points).

Le réflexe — une règle se justifie par la situation : qui a produit la trace, à quoi elle sert, qui est reconnaissable — jamais par une impression.

Cas 1 · Identité numérique : classer une trace, choisir le bon droit

Réflexe — trois sources : publiée par la personne, laissée par ses actions, publiée par d'autres. Supprimer le contenu → le site (effacement, 1 mois) ; le retirer des résultats → le moteur de recherche (déréférencement).

Exemple 1. Une demande d'effacement est reçue par un site le 5 mai 2027. Jusqu'à quand a-t-il pour répondre ?

1 mois : jusqu'au **5 juin 2027**. Si la demande est complexe, le délai peut aller jusqu'à 3 mois : **5 août 2027**. Sans réponse sous un mois, on peut saisir la CNIL.

Exemple 2. Le collège publie le palmarès du concours de dessin avec le nom de Yasmine. D'où vient cette trace ?

Yasmine ne l'a pas publiée et ce n'est pas une de ses actions en ligne : elle est **publiée par quelqu'un d'autre**.

Attention — déréférencer n'efface pas le contenu du site ; supprimer sa publication n'efface pas les captures. Avant 15 ans, un consentement en ligne demande aussi l'accord d'un parent.

Cas 2 · Cookies : interne ou tiers, consentement ou pas

Réflexe — domaine du cookie = domaine du site (extension comprise) → interne, sinon tiers. Puis la finalité : nécessaire au service demandé → sans consentement ; publicité, partage social → consentement préalable.

Exemple 1. Sur velo-rando.fr, un cookie du domaine velo-rando.com retient la langue choisie. Interne ou tiers ? Consentement ?

L'extension diffère : **tiers**. Mais il retient un affichage demandé : **pas de consentement**. C'est la finalité qui décide.

Exemple 2. Un cookie est déposé le 20 juin 2027 pour 13 mois. Quand expire-t-il ?

12 mois → 20 juin 2028, plus 1 mois : **20 juillet 2028**.

Attention — refuser doit être aussi simple qu'accepter ; accepter les conditions d'utilisation ne vaut pas consentement ; la navigation privée efface à la fermeture mais ne cache pas la visite au site.

Cas 3 · Géolocalisation : calculer une distance, régler une application

Réflexe — durée en secondes, puis distance = 300 000 × durée (km) ; au moins 4 satellites. Pour une appli : en a-t-elle besoin ? exacte ou approximative ? active ou tout le temps ?

Exemple 1. Un récepteur mesure 0,072 s pour un satellite. À quelle distance est-il ?

300 000 × 0,072 = **21 600 km**.

Exemple 2. Une application de cinéma veut la position pour montrer les séances proches. Quel réglage ?

Seulement **lorsque l'application est active**, en position **approximative** : la ville suffit.

Attention — 1 ms = 0,001 s ; une erreur de 1 µs sur l'horloge donne 300 m d'erreur. Une photo peut garder la position dans ses métadonnées.

Cas 4 · Usage raisonné : publier une image, calculer une empreinte

Réflexe — personne reconnaissable → son autorisation ; mineur diffusé par un autre → autorisation écrite des parents. Empreinte par an = (fabrication + utilisation par an × années) ÷ années.

Exemple 1. Un écran : fabrication 120 kg de CO_2e, utilisation 6 kg par an (valeurs d'exemple). Empreinte par an s'il est gardé 5 ans ?

$(120 + 6 \times 5) \div 5 =$ **30 kg de CO_2e par an**.

Exemple 2. Mehdi veut publier la vidéo de son voisin, adulte, reconnaissable, qui jardine devant chez lui.

Il faut l'**autorisation du voisin** avant de la diffuser.

Attention — la fabrication pèse près de 80 % de l'empreinte d'un équipement : le garder longtemps compte plus qu'éteindre l'écran.

Cas 5 · Le numérique dans la société : calculer, argumenter

Réflexe — un écart de pourcentages se donne en points ; plafond du RGPD = le plus élevé entre 20 millions et 4 % du chiffre d'affaires. Argumentaire : idée, deux arguments, exemple daté et sourcé, nuance, conclusion.

Exemple. Une entreprise réalise 600 millions d'euros de chiffre d'affaires mondial. Plafond de l'amende RGPD ?

$600 \times 0{,}04 = 24$; 24 millions > 20 millions : plafond **24 millions d'euros**.

Attention — le plafond n'est pas « le plus petit des deux » ; un argumentaire sans exemple précis ni nuance reste une opinion.

Les pièges

- Confondre effacement (le site supprime) et déréférencement (le moteur retire le lien).
- Croire qu'un cookie interne est toujours sans consentement : c'est la finalité qui décide.
- Prendre velo-rando.com pour le même domaine que velo-rando.fr.
- Oublier de convertir les ms en s (1 ms = 0,001 s) ou les µs (1 µs = 0,000001 s).
- Publier la photo d'un camarade reconnaissable sans l'autorisation écrite de ses parents.
- Donner un écart de pourcentages en % au lieu de points ; prendre le plus petit plafond du RGPD.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).